



Une vision d'avenir
toute naturelle

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Commission d'examen conjoint **Rabaska accueille le rapport avec beaucoup d'enthousiasme**

Lévis, le 5 juillet 2007 – Moment historique pour le projet Rabaska : le rapport de la commission d'examen conjoint rendu public plus tôt aujourd'hui supporte la réalisation du projet à Lévis. L'équipe de projet est d'autant plus enthousiaste puisque la commission a confirmé ce que Rabaska avance depuis 2004 : le projet Rabaska sera sécuritaire, il est justifié, il aura des effets minimaux sur l'environnement et de réelles retombées économiques, il a sa place sur le territoire lévisien, en plus de cadrer dans la politique énergétique du Québec.

« Quel grand jour pour Rabaska!, souligne M. Glenn Kelly, président et chef des opérations. Nos années d'efforts et de travail méticuleux vouées à l'élaboration d'un projet complet, comprenant un terminal méthanier et un gazoduc, ont été reconnues. Nous savions depuis le début que nous avions un bon projet, et des experts de plusieurs sphères d'activités l'ont maintenant reconnu. Nous croyons que ce rapport rassurera ceux qui avaient des doutes sur la qualité de notre travail et de notre projet. »

La plupart des 34 recommandations et 20 avis émis par la commission font suite à des analyses et mesures déjà proposées par Rabaska. « La commission accepte l'analyse que nous leur avons offerte, ajoute M. Kelly, et nous sommes plus qu'ouverts à mettre en œuvre ce qu'elle nous encourage à réaliser afin d'améliorer le projet. **Aucune recommandation ne pose problème. Ce rapport est définitivement positif pour Rabaska, et prétendre le contraire serait malhonnête.** »

« Le travail réalisé par le président Qussaï Samak, les commissaires Jean-Philippe Waub et Jean Paré et leur équipe est de grande qualité, rappelle M. Kelly. Nous saluons encore une fois la rigueur et le professionnalisme avec lesquels ils ont relevé une tâche colossale, celle de l'évaluation de notre projet. Nous sommes d'autant plus heureux que cette opinion soit partagée par tous, notamment par les personnes qui ont pris part aux audiences publiques. »

Le mandat était en effet hors du commun, une première au Québec. Ce sont plus de 25 000 pages que les participants à l'évaluation, dont les commissaires, l'équipe de Rabaska et les citoyens ont eu à traiter, incluant les 699 mémoires qui ont été déposés, en plus de participer aux 124 heures d'audiences qui se sont tenues sur 19 jours.



Une vision d'avenir
toute naturelle

QUELQUES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

- « En ce qui concerne la sécurité, la commission est d'avis que l'évaluation des risques est conforme sur le plan méthodologique aux pratiques courantes et reconnues dans le domaine [...] La commission juge que l'évaluation est conforme aux règles de l'art et que **les risques associés au projet paraissent acceptables.** »
- « La commission constate qu'il **existe ailleurs dans le monde d'autres installations de même nature que le projet et dont les zones d'exclusion sont du même ordre de grandeur que celles proposées dans le projet.** »
- « La commission est d'avis que les caractéristiques structurales des **installations terrestres de gaz naturel liquéfié et des méthaniers**, ainsi que les mesures de sécurité qui leur sont propres les rendent **peu vulnérables aux groupes terroristes** [...]. »
- « Pour ce qui est de l'insertion territoriale, la commission constate [...] que **le projet est conforme à la vocation industrielle et portuaire prévue** dans le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme de Lévis. »
- « La commission **constate** [...] **l'importance du projet en matière d'investissements et de retombées économiques à l'échelle régionale.** »
- « [La commission] souligne que la stratégie énergétique du gouvernement préconise l'importance du rôle du gaz naturel dans le développement économique et industriel du Québec, et reconnaît que **la contribution gazière du projet aurait l'effet de renforcer sa sécurité énergétique.** »
- « La commission est d'avis que l'offre supplémentaire de gaz naturel proposée par **le projet pourrait conduire à une baisse relative du prix sur le marché du Québec.** »
- « La commission constate que le projet contribuerait à hausser le bilan d'émissions de gaz carbonique du Québec. Elle estime toutefois qu'il n'y a pas de contradiction entre cette éventualité et les objectifs du plan d'action 2006-2012 du Québec en matière de changements climatiques étant donné qu'une telle augmentation pourrait être compensée par une réduction de ces émissions dans d'autres secteurs. À cet égard, **la commission tient également compte du potentiel de substitution des combustibles à plus haute teneur carbonique par le gaz naturel que l'approvisionnement supplémentaire assuré par le projet pourrait favoriser.** La commission est d'avis que les redevances prévues au plan d'action 2006-2012 pourraient renforcer la possibilité d'une telle substitution bénéfique. »



Une vision d'avenir
toute naturelle

- « [...] En ce qui concerne les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, **la commission conclut que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants**. Une telle conclusion est toutefois conditionnelle à la mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de suivi prévues par le promoteur ainsi que celles proposées par le commission. »
- « La commission constate que **le processus ayant conduit le promoteur à retenir le secteur de Ville-Guay pour l'implantation du terminal méthanier répond à une logique de sélection et d'évaluation conforme** aux paramètres techniques et de rentabilité d'un tel projet. »
- « La commission constate que **la contribution des méthaniers n'apporterait pas de modification majeure au profil de navigation actuel sur le fleuve Saint-Laurent**. »
- « La commission est d'avis que **la présence du terminal méthanier ne serait pas susceptible d'entraîner des impacts importants sur les activités de navigation des embarcations non motorisées**. »

Rabaska demeure par ailleurs sensible, comme elle l'a été depuis le début, aux effets que le projet aura sur le paysage lévisien. Elle réitère par le fait même son engagement à trouver les mesures nécessaires afin d'assurer la meilleure intégration possible de ses installations portuaires et riveraine dans le milieu.

« Maintenant que les conclusions favorables des rapports de la commission d'examen conjoint et du comité d'examen Termpol sont connues, nous souhaitons que les Lévisiennes et Lévisiens, les citoyens de la grande région ainsi que les acteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux acceptent ces conclusions, endossent collectivement notre projet et joignent leurs forces afin de faire de Rabaska un projet commun, un projet pour tous. Ce consensus nous accompagnera, nous l'espérons, vers l'octroi rapide d'un décret permettant la réalisation du projet », termine M. Kelly.

À PROPOS DE RABASKA

Rappelons que le projet Rabaska consiste à construire à Lévis au coût de 840 M\$ un terminal capable d'accueillir des navires méthaniers qui transportent à leur bord du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce GNL sera par la suite regazéifié et desservira les marchés du Québec et de l'est de l'Ontario.

- 30 -

Source : Rabaska
www.rabaska.net

Renseignements : Simon Poitras
Directeur, Relations publiques, Rabaska
Téléphone : (418) 523-3352 poste 239
Cellulaire : (418) 576-3627
Courriel : spoitras@hkdp.qc.ca